

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY**

**Séance du 8 novembre 2012**

Date de convocation: le 30 octobre 2012

L'an deux mille douze, le huit novembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 9**

**Etaient Présents :**

Daniel LELAIT, Danielle COROLEUR, Jean-Claude KERVELLA, Martine BAUDOIN, Nicole BOURGOIN, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Micheline LINGER, Marie-Edith MERCIER,

**Etait Absent :**

Olivier BOIS.

**Pouvoirs :**

Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Martine BAUDOIN, Christophe DESCHAMPS donne pouvoir à Micheline LINGER, Fabienne SIONNEAU donne pouvoir à Daniel LELAIT, Éric MAINARDI donne pouvoir à Nicole BOURGOIN, Nathalie RIETH donne pouvoir à Jean-Claude KERVELLA.

Rémi JAVOY a été nommé secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 4 octobre 2012

**Délibérations :**

- Approbation du classement d'une portion de voie le long de la voie communal n°10 et de la route départementale n°15, dans le domaine public routier communal.

- Modification du tableau des effectifs

- Indemnité du trésorier

**Point sur les commissions**

## Questions diverses

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 octobre dernier.

Madame Baudoin tient à préciser que concernant l'état des lieux de la salle des fêtes, elle entendait par binôme, un employé communal et un élu et non deux conseillers comme indiqués sur le compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## **DELIBERATIONS**

### **- Approbation du classement d'une portion de voie le long de la voie communal n°10 et de la route départementale n°15, dans le domaine public routier communal.**

Dans le cadre du programme pluriannuel des aménagements de sécurité, l'Assemblée départementale a décidé, par délibération n°E10 du 24 octobre 2008 de procéder aux acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation d'un double tourne à gauche au carrefour entre la route départementale n°15 et la voie communale n°10.

Les dix parcelles nécessaires à cet aménagement ont été acquises par le Département au cours du premier trimestre 2012. Le Département, par délibération en commission permanente n° E du 21 septembre 2012, a décidé de les intégrer au domaine public routier départemental par une procédure de classement.

Concomitamment à cette procédure de classement, la partie de voie, constituée par les cinq parcelles longeant la voie communale n°10 est déclassée par la délibération susvisée du domaine public routier départemental pour intégrer le domaine public routier communal.

Intégration effective lorsque la commune prendra à son tour une délibération de classement des portions de voies concernées dans son domaine public routier.

Ceci exposé

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération en commission permanente du Conseil général n° E 04 du 21 septembre 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le principe de déclassement du domaine public routier départemental de la portion de voie de la route départementale n° 10, selon les plans annexés à la présente délibération,

- approuve le classement dans le domaine public routier communal de la portion de voie de la route départementale n°15, le long de la voie communale n°10, selon les plans annexés à la présente délibération.

➤ **Modification du tableau des effectifs :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 22 mai 2012, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe pour l'avancement de grade de Monsieur Frédéric BROUILLET. Ce poste sera effectif au 01 janvier 2013.

Le conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la modification du tableau des effectifs comme suit :

**Tableau des effectifs au 01/01//2013**

<i>Grade</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs tps complet</i>	<i>Nom</i>	<i>Effectifs temps partiel</i>	<i>NOM</i>
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif 2eme classe	C	1	Séverine AUSTRUI		
<b>Filière technique</b>					
Adjoint technique 1ere classe	C	1	Non pourvu		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Frédéric BROUILLET		
Adjoint technique 2eme classe	C			1 (17.5/35 <sup>ème</sup> )	Stéphane MONTIGNY
Adjoint technique 2eme classe	C	1	Stella DOMBRET	1 (30/35eme)	Marie-Noëlle VISOMBLAIN
<b>Filière Animation</b>					
Adjoint animation 2eme classe	C	1	Aurore BLAIN	1 (31/35eme)	
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (4/35eme)	Christelle MASSAKO
Adjoint animation 2eme classe	C			(29/35eme)	
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (21/35eme)	Florence GRAVIER
Adjoint animation 2eme classe	C			1 (13/35eme)	Aïcha BAÏLA
<b>Filière médico sociale</b>					
ATSEM	C			1 28/35eme)	Valérie MELLADO

➤ **Indemnité du trésorier :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2012,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Guy CARTERON, receveur municipal.

Pour l'année 2012, le montant de l'indemnité est de 418.42 euros brut.

**LES COMMISSIONS**

**FINANCES :**

Madame Danielle COROLEUR, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que le conseil général va rétrocéder la taxe sur l'électricité que nous percevions les autres années au titre de la commune.

Cependant, afin de ménager une transition pour les communes, le département a décidé de compenser de manière dégressive, sur une période de cinq ans, une fraction de la taxe encaissée en 2011.

Madame Danielle COROLEUR, précise que lors du prochain conseil municipal plusieurs décisions modificatives seront à prendre :

- pour l'amortissement du pass foncier,
- pour l'achat du grillage de la cour de l'école
- et pour les travaux de réparation de chauffage dans la cour de l'école qui ont dépassé le montant initialement prévu.

**ENVIRONNEMENT :**

Madame Danielle COROLEUR, adjointe à l'environnement, avise le conseil municipal que la tranchée pour les plantations dans la cour de la salle des fêtes est faite. Il apparaît un certain nombre de grosses racines. Pour s'assurer de la bonne plantation de nos arbres, un avis va être demandé à M. Amary, l'entreprise où les arbustes ont été commandés.

**TRAVAUX :**

Madame Martine BAUDOIN, intervient à la demande de Madame Charlette ROUSSEL, adjointe aux travaux excusée ce jour.

Elle informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offre concernant le parvis de la mairie, deux réponses ont été reçues. Monsieur Striblen a demandé des précisions aux entreprises,

pour une meilleure comparaison. Une commission travaux est programmée mercredi 21 novembre à 19h00.

#### VOIRIE :

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la route de Manthelon sont terminés.

Des réserves ont été formulées dans le procès verbal de réception du chantier.

Lors de la dernière commission voirie, les membres ont souhaité avoir un devis supplémentaire pour la réfection envisagée du chemin de GROSLAY.

Monsieur Jean-Claude KERVELLA fait part au conseil municipal du montant élevé de ce dernier.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SARL DURAND TP pour réaliser ces travaux.

#### COMMUNICATION :

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint à la communication, précise aux membres du conseil municipal qu'il faut dès à présent penser au prochain bulletin municipal.

Pour commencer à travailler sur cet exemplaire une date de réunion de la commission est proposée : le 22 novembre 2012 à 18h30. Comme les années précédentes des encarts publicitaires seront insérés dans le bulletin. Les tarifs restent inchangés pour 2013.

(130 euros pour un format correspondant à 1/8 ème de page et 70 euros pour un format 1/16 ème de page).

#### CIMETIERE :

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint en charge du cimetière, informe le conseil municipal qu'un recensement des tombes abandonnées a été fait. Un petit panneau va être mis sur chaque tombe et un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

La commission se réunira début d'année 2013.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Suivi du chantier des logements sociaux :

Monsieur Jacques DUFOURNIER, informe le conseil municipal que les briques posées ne correspondent pas au choix de la commune, et que malgré tout une plus-value va être appliquée.

Le charpentier doit intervenir à partir de la semaine 46.

##### Enquête Publique du PLU :

Monsieur Le Maire, précise que le commissaire enquêteur doit présenter son premier rapport. Il a trois semaines pour l'établir. L'enquête publique s'est bien déroulée avec un grand nombre de macériens qui sont venus. Des remarques ont été enregistrées dans le registre.

Ecole :

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que les représentants des parents d'élèves ont réalisé une enquête en distribuant un questionnaire aux parents pour le restaurant scolaire. Après l'étude des résultats, il en ressort que les personnes interrogées sont généralement satisfaites.

Monsieur le Maire précise que le fonctionnement de la cantine est un exemple pour les communes avoisinantes. La commission menus réalisée en partenariat avec les parents d'élèves, les agents municipaux et les élus doit garder la même philosophie.

Dates à retenir :

**-11 novembre** : Cérémonie commémorative de l'Armistice

**-15 novembre** : Remise d'attribution de la subvention concernant le financement régional dans le cadre du Contrat du Pays Sologne Val Sud pour les travaux d'isolation de la mairie.

**- 14 et 15 novembre** : ramassage des encombrants

Fin de la séance à 22h00.

Date du prochain conseil municipal : ***Le Jeudi 13 décembre 2012***

Daniel LELAIT

Danielle COROLEUR

Jean-Claude  
KERVELLA

Martine BAUDOIN

Nicole BOURGOIN

Jacques DUFURNIER

Rémi JAVOY

Micheline LINGER

Marie-Edith MERCIER